

505Ln182/6

h931

(1941)

4931

A

Améliorations apportées en 1940 à la rémunération du personnel.

(s) C.A. 12. 3.41 19 Qd

Améliorations apportées en 1940 à la rémunération du personnel.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 12 mars 1941

=====

Questions diverses

Rémunération du personnel

(s) p. 19

M. LE PRESIDENT

En ce qui concerne les salaires, je me bornerai à rappeler qu'au cours de l'année 1940 les améliorations suivantes ont été accordées au personnel :

- à partir du 1er janvier, attribution d'une indemnité de trafic fixée, à compter du 1er avril, à un minimum mensuel de 100 fr, sauf pour les agents de bureau (coût : 392 M.) ;
- aux 1er janvier et 1er juin, relèvement des taux des indemnités de déplacement et des allocations de matinée, de soirée et de nuit (coût : de 25 à 30 M.).

Le salaire de base, qui ressort à 9.300 fr au mois d'avril 1937, passe à 11.000 fr au mois d'octobre de la même année à 12.500 fr en janvier 1939 et à 13.500 fr en janvier 1940.